



## Motion du comité JHaS

### Introduction de jetons de présence pour les membres du comité

Selon le règlement actuel, les membres du comité JHaS ont droit à un remboursement de leurs frais comme suit: La présidente a droit à une somme forfaitaire de 2'000.00 CHF par an, le vice-président a droit à une somme forfaitaire de 1'500.00 CHF par an, les autres membres du comité reçoivent une somme forfaitaire de 950.00 CHF par an. Ces montants forfaitaires sont restés inchangés depuis 2017.

Avec la croissance de l'association JHaS, les dépenses des membres du comité ont également augmenté. **Afin de tenir compte de cette charge de travail accrue, le comité propose l'introduction d'un jeton de présence de 100.00 CHF par membre du comité par séance en plus des forfaits susmentionnés.** À raison de six réunions du comité par an, cela entraînerait une augmentation des dépenses de 4'800.00 CHF maximum par an.

Si la proposition est acceptée, l'introduction des jetons de présence aura lieu dès le 1er juin 2020 et sera ajoutée au règlement des remboursements de frais actuel. Le montant des frais de participation est déjà prévu dans le budget pour 2020. Si la proposition est rejetée, le montant sera déduit du budget.